

Le dix juin deux mille vingt et un à 20H30 le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Monique ALIES, Maire.

Absents excusés : Damien ICHE - Xavier PUECH

PONT DU PETIT SEMINAIRE :

La subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR, a été allouée pour le financement de ces travaux.

Le chantier a démarré depuis le 12/04/2021 et doit être terminé au 15/07/2021 ; la circulation de tous véhicules est interdite sur la place du Collège pendant la période des travaux.

Les riverains seront informés ainsi que les établissements ABSEAH et Collège pour leur signaler cette interdiction et la mise en place d'une déviation.

C'est la Société AUGLANS qui réalise les travaux.

EX SHERPA :

Réalisation de l'étude par le Maitre d'Œuvre pour la création d'une petite unité pour personnes âgées non dépendantes.

Le cabinet d'Architecture ALBINET va réaliser les diagnostics des locaux pour le 25/06/2021 ; ensuite une esquisse sera réalisée et qui tiendra compte de certaines données de l'autre cabinet d'Architecture, et ce dossier devra être prêt pour octobre, pour pouvoir le déposer aux différents partenaires financeurs (Etat, Région, Département).

Mme le Maire précise que la Maison de Retraite doit enlever les lits et fermer la ligne téléphonique ; ce bâtiment avait été équipé pour une position de repli en cas de COVID.

ECLAIRAGE CLOCHER :

La Société SDEL avec le SIEDA sont venus faire des essais.

Ce programme a été confié au SIEDA pour nous aider sur le plan financier et le plan technique.

Un éclairage de base sera installé et lors d'événements (Octobre Rose par exemple, Noël) un éclairage spécifique pourra être programmé.

A suivre.

CIMETIERE :

Il est décidé de lancer la procédure concernant :

- Le constat de concession en état d'abandon

Pour les travaux il faut

- Refaire le mur de clôture, remettre le portail
- Rebâtir le mur coté talus (demander un devis à Mr ALIBERT Alain)
- Elaguer les pins – nettoyer le mur d'enceinte et installer des bancs
- Pour le cimetière des Prêtres, voir avec l'Architecte des Bâtiments de France
-

TRAVAUX ECLAIRAGE GYMNASSE :

La réfection de l'éclairage du gymnase sera terminée pour fin juin.

RESSOURCES HUMAINES :

Création poste d'adjoint administratif à temps non complet

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il convient de renforcer les effectifs du service administratif suite au départ à la retraite d'un agent.

Le conseil municipal décide :

1 - La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, soit 20h /35^{ème} au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1^{er} septembre 2021.

La personne recrutée assurera la gestion de la paie des agents communaux.

La rémunération de la personne recrutée sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon, actuellement indice Brut 354 indice Majoré 332.

2 - De modifier le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste .

Création emplois saisonniers service technique

Madame le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU [l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement de la commune et l'entretien des espaces verts,

Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris, à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'agent technique pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre 2021

- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

- **Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

- **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Information : Marie-Agnès GUILLOTH ne fait plus le périscolaire le soir ; Martine MAILLE la remplace.

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS DANS LA TRAVERSEE DU BOURG : DOCUMENT TRANSMIS POUR AVIS AUX DIFFERENTS SERVICES ET COLLECTIVITES AVIS A DONNER AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2021

Madame Le Maire fait part qu'une réunion a eu lieu avec Monsieur ROURE de la Sous-Préfecture de Millau en présence de Monsieur VAROQUIER du Conseil Départemental (Aveyron Ingénierie).

Cette rencontre avait pour but de revoir l'arrêté. Il faut demander les avis aux différents organismes et les viser dans l'arrêté (Mairie de Saint-Sernin, Montfranc, Lacaune, Communauté de Communes, Conseil Départemental de l'Aveyron, Conseil Départemental du Tarn, Syndicat des Transporteurs...)

Revoir l'article 5 : Dérogations

Madame La Préfète donne un avis favorable en tenant compte des transporteurs de bois qui ont une dérogation par arrêté préfectoral .

Discussion : Monsieur ARNOULD ne cautionne pas ces arguments.

Il est également demandé que la vitesse soit respectée.

A suivre....

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIAEP DES RIVES DU TARN

Madame Le Maire donne lecture des Statuts. Le Conseil Municipal valide les nouveaux Statuts du SIAEP des Rives du Tarn.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Madame Le Maire fait part qu'il y aura deux bureaux de vote à la salle des Fêtes :

- Elections Départementales
- Elections Régionales

Il convient d'établir les permanences pour chacun des Conseillers.

Après discussion les horaires pour chacun des membres sont établis.

QUESTIONS DIVERSES :

Panneau lumineux

Bernard ROUVE suit le dossier et donne les informations : ce sera le même panneau que celui installé à Saint-Sernin : coût 7480 €HT.

Abonnement : 2 à 3 €/mois

Hélène HAENGGI fera la mise à jour ; lui donner les informations.

Remboursement de frais :

Madame le Maire fait part qu'il manquait des fournitures (oreillers) dans l'appartement situé rue du Trivallou , type T1 Meublé .Ces fournitures d'un montant de 41,78€ ont été achetées par Mme le Maire il convient donc de la rembourser de cette somme. Le Conseil municipal autorise le remboursement.

Vaccination :

Le Vaccibus sera le 30/06/2021 à Belmont pour la 2^{ieme} injection du vaccin.

Manifestations :

20/06 : Marché de Producteurs sur la Place G. MOULS

26/06 : Pétanque

26 et 27 /06 : Mania Factory à l'Aérodrome (300 à 400 Mobylettes)

3 et 4/07 : STOL à l'Aérodrome

04/07 : Course Cycliste Grand Prix

11/07 : Karting

13/07 : pas de manifestation

18/07 : Marché de Producteurs sur la Place G. MOULS

Du 25 au 27/07 : Karting

15/08 : Marché de Producteurs sur la Place G. MOULS

A 11h30 Cérémonie aux Monuments Aux Morts (il n'y a pas de Messe) suivi du vin d'honneur qui sera servi dans la Cour du Collège

15/08 : Brocante organisée par le CAB,

15/08 : Feux d'Artifice

Du ping-pong en juillet et aout au Gymnase avec l'ASPC de NIMES. Stages ouverts aux enfants et adultes.

Divers

Monsieur RESSEGUIER, Boucher-Charcutier sera sur la place G. MOULS le vendredi de 8h30 à 12h30 à partir du 14/07/2021.

Epicerie : voir avec l'architecte pour remédier aux problèmes d'infiltrations sur le bâti.

Auberge des Marronniers : Mécontentement de Conseillers et d'habitants, ainsi que de gens de passage concernant le restaurant. Après l'été, il conviendra de faire le point avec le gestionnaire.

La séance est levée à 23h15.